

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de <b>PONTORSON</b> (Département de la Manche - CA MONT-SAINT-MICHEL-NORMANDIE)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>18 novembre 2020</u> - faisant état du projet communal, sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
MONT SAINT MICHEL NORMANDIE	<u>Sous réserve d'une décision du Président de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie déléguant l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AH n° 262 à PONTORSON.</u>
SITUATION DU BIEN :	Immeuble bâti, anciennement à usage de snack-bar, sis à PONTORSON, place de la gare, cadastré section <b>AH n° 262</b> pour une contenance de <u>275 m<sup>2</sup></u> . (Périmètre d'Etude Secteur gare EPF)
URBANISME:	Zone UH au PLU.
PROJET :	réalisation des équipements publics nécessaires au pôle d'échanges multimodal dans un périmètre englobant la place de la gare et l'ancienne gare de marchandises.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>07 décembre 2020 -Avis favorable</b>
PROPRIÉTAIRE :	<b>SCI BAZO</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	26 novembre 2020
IMPUTATION :	<b>Compte n°924 594 - -PONTORSON « Place de la gare-DPU »</b> <b>Enveloppe projet : 31 500 €</b>

**Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AH n° 262 à PONTORSON, consentie par la Collectivité titulaire**

ROUEN le 07 décembre 2020

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL